



Assurer la traçabilité des équidés



En assurant l'identification et la traçabilité des équidés, l'Ifce contribue à prévenir les risques d'extension en cas d'épidémie. Cette veille sanitaire repose sur les déclarations des propriétaires et détenteurs. L'Institut les accompagne en simplifiant les procédures et intensifie ses actions de sensibilisation et de contrôle sur le terrain. Cette mission est essentielle pour le bien et la sécurité de tous.

Le contrôle sur le terrain : un outil de la sécurisation

Le ministère de l'agriculture a renforcé en 2015 la prévention sanitaire des équidés en confiant à l'Ifce une mission de police de l'identification des équidés. Pour assurer la fiabilité de la base centrale des équidés utile à la traçabilité sanitaire, l'Ifce organise des contrôles sur le respect des démarches obligatoires. En effet, la détention d'un équidé est une responsabilité impliquant le respect de la réglementation en matière de sécurité sanitaire et nécessite la mise en conformité sur les obligations suivantes :

- identification généralisée,
- déclaration des lieux de détention,
- déclaration du vétérinaire sanitaire,
- tenue du registre d'élevage.

L'objectif des contrôles organisés par les agents de l'Ifce est de :

- renforcer la fiabilité de la traçabilité sanitaire des équidés en accompagnant les détenteurs dans la réalisation de leur démarches puis en sanctionnant les acteurs négligents ou fraudeurs.
- lutter contre les vols et les trafics d'équidés dénoncés par la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires.

Sécurisation sanitaire des chevaux et des pratiques

L'Ifce assure la tenue du fichier central des équidés stationnés en France ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs. Ce Système d'information relatif aux équidés (SIRE) permet à la filière de mutualiser les démarches et les informations utiles à la traçabilité des équidés (identification généralisée des équidés, émission des passeports, gestion des propriétaires et des lieux de détention) et leur sélection.

Les informations répertoriées dans la base de données de l'institut permettent de participer en cas d'épidémie, à la mise en œuvre des mesures nécessaires avec les services sanitaires. Elles contribuent à l'optimisation de la veille sanitaire des équidés. L'Ifce accompagne les détenteurs et propriétaires dans la réalisation de leurs démarches.

Pour en savoir plus : site internet www.ifce.fr

- plus d'information dans la rubrique *Découvrir l'Institut/missions/tracabilite-des-equides*

- télécharger le dossier de presse dans la rubrique *Presse / Journalistes*